



«La ré-indexation s'impose»

Le directeur de la Chambre des Salariés s'inquiète de la dégradation des transferts aux familles

Le système des aides familiales est-il équitable aujourd'hui?

ROBERT TREMUTH Depuis la réforme fiscale de 1991, les allocations familiales ont été régulièrement augmentées alors que la modération d'impôt pour enfant a diminué; l'abolition de cette dernière et la création du boni pour enfants constituent la dernière étape de cette évolution.

Ainsi, parlant d'une équité horizontale et l'allocation familiale constituant un droit de l'enfant, chaque enfant reçoit le même montant, abstraction faite des revenus des parents, les inégalités au niveau de ces revenus devant être redressées par une imposition plus équitable.

Rappelons également que les allocations familiales étaient jusqu'au milieu des années 1990 financées partiellement par des cotisations patronales abolies pour des raisons de compétitivité. Par ailleurs, en 2006, toutes les prestations familiales ont été désindexées ce qui a entraîné une perte pour les familles de l'ordre de 15%. En compensation de cette désindexation, les chèques-service ont été créés mais uniquement pour les enfants résidents de moins de 13 ans. En plus, le régime a subi plusieurs dégradations depuis 2012 touchant proportionnellement le plus les classes moyennes. Finalement, en 2010 ont été supprimées les allocations familiales à partir de 18 ans de l'étudiant universitaire. Le nouveau régime des bourses d'études introduit, entretemps réformé suite à un arrêt de la Cour de justice de l'UE, favorisait surtout les enfants résidents issus de ménages aisés, et excluait carrément les enfants des frontaliers. Le nouveau système de 2013 comporte pourtant de nouvelles discriminations.

Comment le rendre plus équitable?

TREMUTH Dans un souci de cohésion sociale, il faudrait remédier à toutes les discriminations envers certaines catégories d'enfants résidents et surtout les enfants des frontaliers. Aucune raison objective ne justifie leur exclusion des systèmes d'aides familiales car ils paient leurs cotisations sociales et leurs impôts au même titre que les salariés résidents.

La ré-indexation et une compensation de la perte subie au niveau des prestations familiales s'imposent; par ailleurs, les modifications apportées aux chèques-service s'inscrivent dans le sens d'une dégradation des transferts sociaux aux familles à revenus moyens à laquelle il faut remédier. Par ailleurs, il convient de voir si l'on reste dans la logique d'une équité horizontale introduite et qui considère que l'allocation constitue un droit de l'enfant ou si on considère à nouveau les enfants au niveau de la fiscalité ce qui devrait se faire dans le cadre d'une grande réforme fiscale remédiant à la pénalisation actuelle des classes moyennes. CLK

La Chambre des Salariés tient à l'œil l'évolution de la politique sociale et familiale en permanence: de nombreuses études et publications à ces sujets se trouvent sur www.csl.lu



«Un besoin, une aide»

Carlo Thelen, «Chief Economist» de la Chambre de Commerce: il faut mieux cibler les aides

Le système des aides familiales est-il équitable aujourd'hui?

CARLO THELEN Le système des transferts sociaux est insuffisamment équitable en tant que tel. Pour preuve: le taux de pauvreté et le coefficient d'inégalité n'ont pas diminué ces dernières années, au contraire, alors que les dépenses budgétaires consacrées aux politiques sociales augmentent bien plus rapidement que le total des dépenses et sont par ailleurs, deux fois plus élevés qu'en Zone Euro, en moyenne. L'équité est aussi une question de soutenabilité. Il faut assurer que demain, les familles puissent également vivre confortablement. Ce ne sera pas le cas si, aujourd'hui, nous continuons à laisser exploser les dépenses, en dehors de tout ciblage ou sélectivité. Il est nécessaire aujourd'hui d'enclencher une réflexion sur l'efficacité des aides, mais aussi sur l'évolution des besoins des bénéficiaires, sur leur nature etc. Faut-il continuer à verser des allocations en espèces ou plutôt miser sur davantage de prestations en nature?

Comment le rendre plus équitable?

THELEN Première chose: Il faut réaliser une radiographie complète des transferts sociaux et les réajuster selon le principe: «un besoin = une aide». En parallèle, l'échange d'informations entre les administrations doit être renforcée pour éliminer doublons, abus et frais de fonctionnement inutiles. Ensuite, pour introduire davantage de sélectivité sociale, on pourrait, selon le modèle suisse, rajouter les allocations familiales à la base imposable. On pourrait aussi plafonner les allocations familiales, par exemple ne verser le montant maximal qu'aux ménages disposant d'un revenu mensuel brut de moins de cinq fois le salaire social minimum (9.370 euros). Une troisième option consisterait en une réduction graduelle des allocations familiales pour les ménages dépassant le revenu médian. Dans ce cas, les familles qui ont moins de cinq fois le salaire social minimum se verraient attribuer un chèque logement pour mieux supporter leurs frais d'habitation. Parallèlement, il faudrait augmenter l'offre de logements sociaux locatifs. Ce sont des pistes qu'il faut évidemment discuter encore en profondeur.

Quelles sont les mesures concrètes que le prochain gouvernement devrait entamer dans ce sens?

THELEN Un «screening» des dépenses sociales et une amélioration de la gouvernance me semblent indispensables. Et si le prochain gouvernement souhaite introduire plus de sélectivité sociale en matière de politique sociale, il faut bien changer de paradigme et soutenir les parents en fonction de leurs revenus et de leur patrimoine. L'exemple récent des bourses pour étudiants montre bien l'insoutenabilité d'un système trop généreux qui ne considère pas la situation financière du foyer. CLK

La Chambre de Commerce a publié la semaine dernière une étude sur les transferts sociaux. [Link: bit.ly/17plyVP](http://bit.ly/17plyVP)

„Mammerent“

Seit 2002 für Eltern ab 60 Jahren (seit 2012 ab 65), die sich hauptsächlich der Kindererziehung gewidmet haben
• 2002: 75 Euro pro Monat und Kind
• 2012: 86,54 Euro pro Monat und Kind

2012 erhielten 34.009 Frauen insgesamt 69,2 Millionen Euro vom Nationalen Solidaritätsfonds

Kinderbonus

Seit 2008 wird der Kinderfreibetrag von jährlich 922,50 Euro ausbezahlt: für Steuerpflichtige eine Nullnummer, für Eltern, die keine Steuern zahlen, ein Nettogewinn.
• Seit 2009: 76,90 Euro monatlich

2012 wurden insgesamt 271 Millionen dafür ausgegeben

Dienstleistungsgutscheine

Seit 2009 erhalten Eltern finanzielle staatliche Unterstützung bei der außerschulischen Kinderbetreuung. Der Tarif hängt vom Einkommen, der Kinderzahl, dem Alter sowie der Art der Betreuungseinrichtung ab.
• Seit 2012 gelten sie auch für Kultur-, Sport- und Ferienaktivitäten und wurden noch selektiver gestaltet: Besserverdienende ab 3,5 mal dem Mindestlohn zahlen mehr

2012 erhielten 52.518 Kinder Leistungen in Höhe von insgesamt 267 Millionen Euro

Studienbeihilfe

Seit 2010 erhalten Studenten eine staatliche Unterstützung. 2013 kippte der Europäische Gerichtshof die Maßnahme wegen der Residenzklause, die Grenzgängerkinder ausschließt

2012/2013 erhielten 15.587 Studenten insgesamt 98,7 Millionen Euro (+102,5 Millionen Euro als Kredit)

■ Einkommensunabhängig

■ Selektiv

*Kinder über 12 Jahre

MEHR ERFAHREN
POLITIK Seiten 10-12